CONSERVET. Les risques majeurs à Pontivy



inondations





tempêtes



activité sismique



matières dangereuses



retrait des argiles



Informer pour mieux anticiper les risques

Nous nous souvenons tous des récentes inondations qui sont survenues dans notre ville. Diverses mesures ont été prises pour en limiter l'impact. Des travaux ont été réalisés en centre ville lors d'opérations d'aménagement urbain, un programme d'installation de clapets anti-retour vient d'être engagé par la ville et une étude coûts-bénéfices sur l'abaissement des seuils d'écluses doit être menée par Pontivy Communauté.

Nous avons adopté un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui conditionne l'évolution de l'habitat et des activités sur un périmètre donné et nous participons au Schéma d'Aménagement et de Gestion du Blavet (SAGE Blavet).

Si les inondations représentent le risque le plus identifié à Pontivy, la ville est concernée par 5 autres risques potentiels (hors risques sanitaires) qui sont également développés dans le présent document. Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous informe à la fois sur la nature des risques encourus, sur les mesures mises en œuvre pour y faire face et sur les comportements à adopter le cas échéant.

> **Christine Le Strat** Maire de Pontivy



SOUTH THE PARTY OF THE PARTY OF

L'information préventive

Alerte et vigilance **►** 5

Les inondations ▶ 6 à 9

Les phénomènes climatiques ▶ 11 à 13

Le risque sismique ▶ 14 à 15

Le transport de matières dangereuses (TMD) ▶ 16 à 17

Le risque de rupture du barrage de Guerlédan ▶ 18 à 19

Le retrait gonflement des argiles ▶ 20 à 21

Consignes générales ▶ 22

Informations complémentaires ▶ 23

L'information préventive

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication destiné à recenser les risques majeurs présents sur la commune de Pontivy et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements graves.

Ce document fournit également des informations sur les actions et mesures engagées par les pouvoirs publics.

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Article L125-2 du Code de l'Environnement.

Documents utiles

Intégralité du DICRIM.

▶ www.pontivy.fr

Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) dont le DICRIM est issu.

► www.morbihan.gouv.fr

(Consultable en mairie, sous-préfecture et préfecture)

Site du Ministère en charge de l'environnement dédié aux risques majeurs.

► www.prim.net

(rubrique « ma commune face aux risques »)

Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) destiné aux écoles, collèges, lycées et universités.

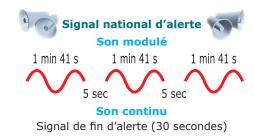
▶ www.iffo-rme.fr/content/le-ppms

Information acquéreur - locataire (IAL).

► http://www.morbihan.gouv.fr (rubrique «publications»)

Alerte et vigilance

la commune dispose de 5 sirènes qui seront raccordées au système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Le signal d'alerte de ces 5 sirènes comporte trois séquences d'1m41chacune (à ne pas confondre avec le signal d'essai des sirènes du 1er mercredi de chaque mois qui ne comprend qu'une seule séquence).



Autres moyens d'alerte

Radios

- ▶ Radio Bro Gwened 101.7
- ▶ France Bleu breizh izel 90.5
- ► France Inter 104.0

Panneau à message variable

▶ Place Aristide Briand

Application smartphone de Pontivy

▶ Alerte SMS

Site de la ville

- ► www.pontivy.fr
- Nous disposons de deux véhicules équipés de panneaux à messages variables (véhicule d'astreinte technique et de peinture routière).
- Des référents de quartier ont été désignés. Le porte à porte peut être utilisé.

Prévision

Le SPC (Service de Prévention des Crues Vilaine- Côtiers bretons) met à jour une carte de vigilance « crues » en cas de risque de crues des principaux cours d'eau. On peut y retrouver la carte de vigilance de Météo France.

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

A noter que la crue de référence utilisée par le SPC n'est pas celle de 1995, mais celle du 28 décembre 1999, avec une hauteur d'eau de 0.97m à la station de Pontivy.

22 repères de crues sont installés à Pontivy (voir carte page 8).

Prévention

La ville de Pontivy a adopté un **Plan de prévention du risque inondation (PPRI)** annexé au Plan Local d'urbanisme exécutoire depuis le 27 décembre 2006. Il réglemente notamment l'urbanisme en zone inondable et prévoit l'information acquéreur- locataire.

www.pontivy.fr

Le présent DICRIM contribue localement à l'information préventive de la population.

Protection

- ▶ Installation de clapets anti-retour.
- ▶ Implantation d'une barrière anti-crue rue de la Fontaine.
- ▶ Étude d'abaissement du seuil des écluses (Pontivy communauté).
- ▶ Le barrage de Guerlédan situé en amont de Pontivy joue également un rôle d'écrêteur de crue, limitant ainsi l'impact des inondations.



Inondations de février 2014





Barrage flottant rue de la Fontaine



Pose de clapets anti-retour

HONDATONE **Zones** inondables Repères de crues Aléa fort Aléa moyen Aléa faible

Conduites à tenir





- ▶ Arrimez les cuves de fioul.
- ► Regroupez les équipements à emmener en cas d'évacuation (papiers, médicaments, radio à pile, eau...).

 Pendan
- ► Fermez et bouchez les entrées d'air.
- ▶ Montez ou surélevez le mobilier.
- ► Coupez le gaz et l'électricité.
- ▶ Mettez votre véhicule en lieu sûr (point haut).
- ► Écoutez la radio (voir p 5), respectez les consignes.
- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- ▶ Ne téléphonez pas (sauf urgence absolue) afin de libérer les lignes pour les secours.
- ► En cas de départ de votre logement, informez votre mairie en indiquant un numéro de téléphone pour vous joindre.



- ► Attendez le signal des autorités pour réintégrer votre logement.
- ▶ Préparez les dossiers d'assurance.
- ▶ Prenez des photos des dégradations.
- ► Aérez les pièces et désinfectez à l'eau de Javel.
- ► Chauffez dès que possible.
- ► Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable.
- ► Consultez le guide de remise en état sur le site du ministère du développement durable. www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_ de_remise_en_etat.pdf

9

©Ville de Pontivy - service carto - 2015 ©DGFiP - cadastre 2011



Risques climatiques majeurs à Pontivy

► Les intempéries hivernales (neige, verglas, grand froid).

► Les tempêtes et les orages

On parle de tempête lorsque les vents movens sont compris entre 89 et 102 km/h sur l'échelle de Beaufort.

▶ La canicule

On parle de canicule lorsque la température maximale (diurne) est supérieure à 34°c et que la température minimale (nocturne) est supérieure à 19°c pendant au moins 3 jours consécutifs.

Prévision

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6h et à 16h informant des dangers météorologiques

pouvant toucher le département dans les 24h. Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance.

<u>Vert</u>: pas de vigilance particulière.

Jaune: il faut être vigilant si on pratique des activités sensibles au risque météorologique.

Orange: un phénomène météo dangereux est prévu. La vigilance est donc de riqueur.

Rouge: le phénomène météo prévu est classé comme dangereux et exceptionnel.

www.meteo.fr

Conduites à tenir

Avant

Neige ou verglas

- ▶ Protégez vos installations du gel.
- ▶ Munissez-vous d'équipements spéciaux (chaînes).
- ▶ Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès de Bison Futé (n° vert : 0800 100 200).
- ▶ Les services municipaux évaluent la situation à 5h et déclenchent au besoin l'intervention, à partir de 6H, des équipes de déneigement ou de salage. Tournée des saleuses sur www.pontivy.fr



- ► Evitez les déplacements.
- ▶ Donnez/prenez des nouvelles de vos proches.
- ▶ Respecter les restrictions de circulation ou utilisez les transports en commun.
- ▶ Facilitez le passage des engins de dégagement.
- ▶ Dégagez les trottoirs devant chez vous.
- ▶ Ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

Grand froid



► Consultez les messages météo (médias)



- ▶ Pour vous déplacer, évitez les heures les plus froides.
- ▶ Veillez à un habillement chaud et adéquat.
- ► Evitez les efforts brusques.
- ▶ Ne surchauffez pas votre logement.
- ► Aérer le une fois par jour.
- ▶ En présence d'une personne en difficulté, composez le 115.

A partir du niveau orange de la carte de vigilance de Météo France, la préfecture informe la mairie du type de risque et des mesures à prendre. L'information est également relayée par les principaux médias.

Tempête ou orage



- ▶ Rangez les objets exposés au vent.
- ▶ Limitez les déplacements.
- ► Gagnez un abri en dur.
- ► Fermez les portes et volets.
- ▶ Prévoyez des moyens d'éclairage.



- ► Evitez d'utiliser le téléphone.
- ▶ Abritez-vous hors des zones boisées.
- ▶ Débranchez les appareils électriques.
- ▶ Écoutez la radio, respectez les consignes.
- ▶ Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- ▶ N'intervenez pas sur les toitures.



- ► Informez-vous pour savoir si tout danger est définitivement écarté.
- ► Coupez les branches qui menacent de tomber.
- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

Les plans canicule sont instaurés depuis la canicule de l'été 2003. Une veille saisonnière est déclenchée chaque année du 1er juin au 31 août et les étapes du plan canicule sont actionnées en fonction du contexte de vigilance météo.

Canicule

journée ≥ 32° nuit ≥ 19°

Le CCAS rappele l'intérêt de séjourner 3 h par jour dans un lieu rafraîchi (chapelles, églises ou château). Les personnes âgées et handicapées peuvent être accueillies au foyer Pascot, rue de la Plage ou au foyer Liot, rue Nationale.

Le CCAS contacte les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile inscrites sur le fichier d'alerte du plan canicule.

Dans tous les cas

- ▶ La journée, fermez volet et fenêtres.
- ► Aérez la nuit.
- ▶ Utilisez un ventilateur.
- ▶ Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.
- ▶ Buvez fréquemment même sans soif.
- ► Continuez à manger normalement.
- ▶ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- ▶ Limitez vos activités physiques.
- ▶ Prenez des nouvelles de vos voisins.
- ► Si vous avez besoin d'aide, appelez le CCAS. 02 97 25 50 22.

Le code de l'environnement établit un zonage sismique de la France, par département. Il comprend 5 niveaux de sismicité de 1 (très faible) à 5 (fort). Le Morbihan étant au niveau 2 (sismicité faible), il y a désormais des prescriptions parasismiques particulières pour certaines catégories de bâtiments.

Le 30 septembre 2002, dans le Morbihan, un séisme a atteint une magnitude de 5,5 sur l'échelle de Richter. D'autre part, depuis 1980, 10 secousses de plus faibles magnitudes (2,9 à 3,3) ont été enregistrées sur le Département.

Prévision

Il n'y a aucune méthode probante de prévision mais plusieurs réseaux assurent la surveillance au moyen de capteurs : en cas de convergence de signaux particulièrement fort, la procédure d'alerte est déclenchée auprès des autorités.

Prévention

Les règles de construction parasismique ont évolué et font désormais référence à l'Eurocode 8, norme issue d'un consensus européen et relative au calcul des structures pour leur résistance au séisme.

www.planseisme.fr

Protection

Les plans de secours (Rouge, ORSEC) sont régulièrement mis en œuvre et testés.

Conduites à tenir



- ▶ Repérez un endroit pour vous abriter.
- ▶ Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
- ▶ Fixez les appareils et meubles lourds.



- ▶ À l'intérieur : éloignez-vous des fenêtres et abritez-vous près d'un mur porteur ou d'un meuble solide.
- ▶ À l'extérieur : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer et à défaut abritez-vous sous un porche.
- ► En voiture : arrêtez-vous si possible loin de constructions et de fils électriques.



Écoutez la radio



- ► Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- ► Évacuez rapidement les bâtiments et éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer.
- ► Ne touchez pas aux câbles tombés par terre et ne pénétrez pas dans les maisons endommagées.

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un tel accident peut survenir presque n'importe où dans le département, mais la Ville de Pontivy présente une potentialité plus forte, liée à l'importance du flux de transports de matières dangereuses (TDM) sur son territoire.
Ce flux se fait par voie routière, voie ferrée et gazoduc.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie et la diffusion de produits dangereux dans l'air, l'eau et le sol.

Prévision

Une carte des réseaux et des circuits de circulation est élaborée par la préfecture, la sous-préfecture ou les services techniques de la commune.

Prévention

Les transports par voie routière sont réglementés pour:

- ▶ les véhicules (visite annuelle)
- ▶ la matière transportée (déclaration de chargement)
- ▶ les conditions de circulation et de stationnement
- ▶ la formation des chauffeurs
- ▶ l'agrément et la certification des entreprises.

Transports par canalisations

(concerne le transport de gaz et non sa distribution) Le transport de gaz naturel s'effectue à haute pression par des canalisations enterrées, majoritairement situées en domaine privé. La présence de bornes, piquets jaunes et balises indique la proximité d'une canalisation mais pas nécessairement son emplacement exact.

Un plan de zonage est déposé en mairie par Gaz de France.

Protection

Un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) est mis en œuvre pour réduire les possibilités d'agressions externes involontaires et réagir en cas d'accident.

Conduites à tenir

Si vous êtes témoin d'un accident

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers 18 ou 112, police ou gendarmerie 17).

Accident de camion : transmettre si possible et sans s'exposer le numéro du produit et le code de danger figurant sur les plaques orange situées à l'avant et à l'arrière.



Accident de canalisation : appelez le 0800 02 29 81

S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie. Eloignez-vous.

Pendant l'alerte

- ► Confinez-vous.
- ▶ Supprimez toute flamme ou étincelle.
- ▶ Évitez de téléphoner.
- ► Écoutez la radio.

En cas de présence d'un nuage toxique

- ► Fuir perpendiculairement au vent.
- ▶ Eloignez-vous des portes et fenêtres.

En cas de fuite d'un liquide toxique

- ▶ N'entrez pas en contact avec le produit.
- ▶ Rincez-vous en cas d'irritation.

Une fois la fin de l'alerte annoncée

- ► Aérez le local confiné.
- ▶ Suivez les conseils des services de secours.

Le risque de rupture du barrage de Guerlédan

Le barrage de Guerlédan est un ouvrage en béton de type « poids », c'est à dire dont la stabilité est assurée par son poids.

Le risque lié à une crue de fréquence rare représente la plus forte, bien que très faible, probabilité d'accident et sert donc de référentiel pour l'organisation de l'alerte. La cote de danger est évaluée à 1m au dessus du couronnement du barrage, ce qui correspond à des débits 2 fois supérieurs à la crue millénale.



Prévention

Le code de l'environnement traite un certain nombre de dispositions relatives à la sécurité des barrages, celle ci étant placée sous l'entière responsabilité des propriétaires ou exploitants. En l'occurrence le concessionnaire est ERDF.

Un suivi régulier de l'ouvrage est organisé en lien avec des organismes agréés, comprenant diverses visites de contrôle, des déclarations d'accidents et d'incidents.

Consignes

CURPACE OF

État de vigilance renforcée (stade 1)

Une permanence est mise en place par l'exploitant dans l'une des situations suivantes : crues potentiellement dangereuses, constatation de faits anormaux concernant la tenue de l'ouvrage. Les maires des communes concernées sont informés de la mise en état de vigilance renforcée.

État de préoccupations sérieuses (stade 2)

éléments Lorsque les d'information disponibles laissent prévoir que dans un délai indéterminé le barrage pourrait échapper au contrôle de l'exploitant, celui-ci prononce l'état de préoccupations sérieuses et en informe aussitôt le préfet qui active le centre opérationnel départemental à la préfecture. Les maires des communes concernées sont invités à participer à la mise en sécurité des groupes vulnérables qui sont les établissements recevant du public, en acheminant les populations vers des points de regroupement et des points d'accueil.

État de péril imminent (stade 3)

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) est activé et la population invitée à se réfugier immédiatement sur les hauteurs environnantes.

Les populations sont alertées au moins 6h30 avant le risque de rupture.



Retrait et gonflement des argiles

Le retrait gonflement des argiles est un mouvement de terrain lent et continu. Par des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux, il entraîne des gonflements en périodes humides et des tassements en période sèche. Ces variations de volume se traduisent par des mouvements de terrain.

Manifestation des dégâts

Observation de fissures en façade. Distorsion des ouvertures (portes et fenêtres). Dislocation des dallages et des cloisons. Rupture des canalisations enterrées. Tassements de terrain.

Prévision

La commune de Pontivy est classée en zone d'aléa faible par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Prévention

Identifier le sol : en cas de doute, il est conseillé de faire procéder par un bureau d'études spécialisées, à une reconnaissance du sol ayant une construction.

Protection

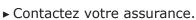
- ► Adaptez les fondations.
- ► Rigidifiez la structure et désolidariser les bâtiments accolés.
- ▶ Évitez les variations localisées d'humidité.
- ▶ Éloignez les plantations d'arbres.
- ► Évitez les pompages à usage domestique à moins de 10m de l'habitation.
- ▶ Éloignez les eaux de ruissellement.

Conduites à tenir



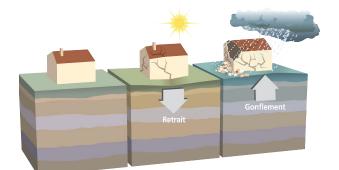
En fonction des dommages subis par votre construction :

- ► Mettez en sécurité les biens pouvant être déplacés.
- ► Coupez vos réseaux, électricité, gaz, eau et téléphone.
- ▶ Mettez-vous à l'abri (famille, voisinage).
- ► Évacuez au plus vite latéralement en cas de glissement de terrain.
- ▶ Ne revenez pas sur vos pas.
- ▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.





Après





MSIGNES

Consignes générales pour tout événement majeur



- ► S'informer, s'impliquer.
- ▶ S'organiser en conservant à proximité :
- Radio et lampe de poche, avec piles.
- Médicaments urgents et trousse à pharmacie.
- Eau, nourriture, couvertures et rechanges.
- Éléments pour confinement des ouvertures.
- Papiers personnels.



- ▶ Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes.
- ► Écouter la radio.
- ▶ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- ► Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.
- ▶ Informer le groupe dont on est responsable.



- ▶ S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- ► Ne pas téléphoner.
- ► Évaluer les dégâts, évaluer les points dangereux et s'en éloigner.
- ► Informer les autorités de tout danger observé.
- ► Apporter une première aide aux voisins et penser aux personnes âgées et handicapées.
- ▶ Se mettre à la disposition des secours.

Informations Complementaires



Il existe un dispositif général d'organisation des secours : le plan ORSEC qui s'applique à toutes les situations de crise, celui-ci étant complété au fur et à mesure des besoins par des annexes thématiques.



A noter enfin qu'il n'y a pas d'établissement classé « Seveso » ni sur le territoire de Pontivy, ni sur les zones d'activités adjacentes.

Les établissements industriels relevant du régime des installations classées font l'objet de contrôles réguliers de la part de l'ICPE (Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

D'autre part, l'implantation du centre de secours à l'entrée de la zone industrielle Pontivy- Le Sourn permet une intervention immédiate sur tout site touché.

Numéros utiles

Site du gouvernement Prévention des risques majeurs

www.risques.gouv.fr

Préfecture du Morbihan

02 97 54 84 00 www.morbihan.pref.gouv.fr

Police municipale

02 97 28 31 85 5, rue Marengo, Pontivy

Centre communal d'action sociale

02 97 25 50 22 6, rue de Rivoli, Pontivy

Mairie de Pontivy

02 97 25 00 33 www.pontivy.fr

Le Plan communal de sauvegarde de pontivy est consultable sur le site de la Ville (rubrique : documents en ligne).

Urgences

Sapeurs-pompiers

18 -112

Gendarmerie

17

SAMU

15

SAMU social

